

Vaud: décret en faveur des «523» déboutés

17 janvier 2006 21:06

Les députés vaudois ont adopté en premier débat le décret en faveur des «523» requérants d'asile déboutés. Le texte prévoit de renoncer à les renvoyer de force mais ne résout pas leur statut juridique.

Une nouvelle négociation à Berne est évoquée. Partisans et adversaires de ce décret se sont longuement affrontés mardi sur sa légalité et sur son opportunité.



Manifestation de solidarité contre l'expulsion des 523. key

Le groupe UDC ainsi qu'une majorité des libéraux et des radicaux ont répété leur conviction que ce texte ne résoudrait rien. Les personnes concernées n'auront toujours aucun statut juridique digne de ce nom. Pour leur permettre de travailler, le canton devra demander l'autorisation de la Confédération, qui ne la donnera pas. «Elles sont condamnées à l'assistance», a affirmé le libéral Philippe Leuba. «La solution ne peut venir que de Berne», a-t-il martelé.

M. Leuba s'est déclaré prêt à aller plaider en délégation auprès de Christoph Blocher la cause des quelque 240 personnes restant à renvoyer du groupe des 523. Selon lui, l'adoption du texte constitue «une provocation» et fragilise la position du canton face au conseiller fédéral UDC.

Vaud: décret en faveur des 523 - 17 janvier, 18:55 Le journal (Vidéo)

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=500001&bcid=402221&vid=6391562>

«Maintenir la pression»

«Au contraire!», ont rétorqué socialistes, POP, PDC et Verts, appuyés par plusieurs francs-tireurs radicaux et libéraux. L'adoption du décret permet de maintenir la pression sur le Conseil d'Etat et envoie un signal fort à Berne, ont-ils fait valoir.

«Ce texte respecte le droit et l'éthique, il concerne un nombre limité de personnes», a souligné le socialiste Denis-Olivier Maillefer, rapporteur de majorité. Ce groupe serait arbitrairement favorisé par rapport aux autres, ce qui aussi insoutenable, a encore argumenté M. Leuba. Par 90 voix contre 66 et 8 abstentions, les députés ont toutefois décidé d'entrer en matière.

RSR - Itw. Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat vaudois UDC - 17 janvier, Forums (Audio)

http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=500003&ne_id=6391327

Stratégie en question

La première lecture finie, un débat s'est engagé pour savoir s'il était opportun d'aller à Berne avant le 2e débat ou après l'adoption définitive du texte. Les débats ont été levés sans que la question ait été réglée. Une décision quant à une éventuelle suspension des débats sera prise mardi prochain au plus tard.

Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat en charge du dossier, a répété que les renvois ne seraient formellement suspendus que lors de l'entrée en vigueur du décret. Cela prendra du temps, car l'UDC et certains libéraux ont annoncé qu'ils contesteront la validité du texte devant la Cour constitutionnelle s'il est adopté. La gauche estime, avis de droit à l'appui, que le décret est légal.

ats/st

Parlement vaudois: bras de fer sur la question de l'asile - 17 janvier, 12:45 Le Journal (Vidéo)

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=500001&bcid=402193&vid=6391216>

Présence et solidarité

<http://cscps-10.blogspot.com/>

La motion Melly selon l'UDC

http://www.udc-vaud.ch/a_lire/a_lire.htm#cp2

La motion Melly, selon Présence et solidarité

<http://cscps-10.blogspot.com/2005/08/motion-melly-un-choix-dmocratique.html>

Vaud

- 28 mai 2004: Christoph Blocher et le Conseil d'Etat vaudois signent un protocole d'engagements. Cet accord prévoit que l'Office fédéral des réfugiés étudie les demandes de régularisation de 1273 requérants d'asile déboutés. Vaud

s'engage à exécuter les décisions de renvoi.

- 12 août 2004 : L'ODR a tranché: sur les 1273 requérants déboutés, 582 reçoivent une réponse positive et 523 voient leur renvoi confirmé. 175 demandes ont été écartées d'emblée par l'ODR.

- 24 août 2004 : Les députés vaudois refusent l'utilisation de la force pour le renvoi des 523 requérants d'asile définitivement déboutés

- 16 septembre 2004 : Suite aux nombreuses pressions, le Conseil d'Etat accepte qu'une commission indépendante réexamine les dossiers du groupe dit «des 523».

- 7 décembre 2004 : L'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud se déclare solidaire des requérants déboutés. Elle demande au Conseil d'Etat de ne pas appliquer les décisions de Berne.

- 14 décembre 2004 : L'ODR communique le résultat final du réexamen des dossiers. Moins de 10% des cas, soit une quarantaine de personnes, obtiennent une régularisation. Amnesty dénonce.

.....20 mai 2005: Le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud annonce la fin du moratoire.....

Sur ce sujet:

La bataille continue pour les 523 déboutés -13 janvier

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=200003&sid=6381761>

Vaud: la moitié des députés s'opposent aux renvois forcés - 31 mai

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=200003&sid=5833690>

Vidéos

Vaud: décret en faveur des 523 - 17 janvier, 18:55 Le journal

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=500001&bcid=402221&vid=6391562>

Parlement vaudois: bras de fer sur la question de l'asile - 17 janvier, 12:45 Le Journal

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=500001&bcid=402193&vid=6391216>

URL de cet article

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=200003&sid=6391185>
